



Questions et réponses

1) Qu'est-ce que le Cadre d'impact qualitatif?

Le Cadre d'impact qualitatif est un cadre conceptuel et un plan de recherche élaborés en fonction du contexte canadien unique. Il a pour objet de faciliter la réalisation et la mise en application de la recherche qualitative que réaliseront le Conseil des arts du Canada et ses partenaires en vue de communiquer la valeur pour les Canadiens des investissements que le Conseil effectue dans les arts. Il examinera les retombées positives que procure aux artistes et aux organismes le financement du Conseil et permettra à celui-ci d'expliquer les bienfaits de ces investissements pour le public canadien. Conscient que les avantages principaux d'un secteur artistique dynamique sont intrinsèques, le Conseil met l'accent sur les mesures qui ne sont pas économiques ou tangibles.

Au moyen du Cadre d'impact qualitatif, le Conseil des arts rassemblera des données probantes afin d'illustrer son impact sous trois angles différents :

- Impact sur les bénéficiaires
- Impact sur les œuvres et les pratiques artistiques
- Impact sur les auditoires, les communautés et la société

Le Cadre d'impact qualitatif a pour objet :

- de fournir au Conseil des arts du Canada un schéma pour réunir des données probantes qualitatives sur l'impact de ses investissements auprès des artistes et des organismes, ce qui lui permettra de montrer clairement dans les prochaines années l'incidence des fonds publics dépensés;
- d'aider le milieu des arts à comprendre et à exprimer l'impact intrinsèque de son travail;
- de faciliter une autoréflexion critique et éclairer, au moyen de données qualitatives pertinentes, la prise de décisions stratégiques par le Conseil à l'avenir;
- de former des partenariats avec d'autres organismes dans le but d'effectuer une mesure de l'impact intrinsèque qui approfondira la compréhension de l'impact des arts à court et à long terme.

3) Pourquoi le Cadre d'impact qualitatif est-il nécessaire?

Les subventions du Conseil profitent à une grande part de l'écosystème artistique complexe et diversifié du Canada, soit des milliers d'artistes et d'organismes chaque année. Le Conseil est donc un intervenant de premier plan dans la santé et la vitalité de cet écosystème.

Le Cadre d'impact qualitatif aidera le Conseil à mettre en évidence l'impact de ses investissements et la valeur du financement public des arts. Il vient s'ajouter à d'autres travaux de recherche et d'évaluation des programmes effectués par l'organisme. De plus, celui-ci utilisera ce cadre pour comprendre l'impact d'un doublement sur cinq ans de ses crédits parlementaires (2016-2021).



4) Pourquoi de la recherche qualitative?

Les données qualitatives racontent une histoire plus riche que ce que de simples statistiques permettraient de faire. S'inspirant de méthodes de recherche utilisées ailleurs dans le monde et de la consultation des parties intéressées, le cadre a été conçu de façon à guider le Conseil dans sa recherche de renseignements qualitatifs sur les impacts intrinsèques des arts et de leur financement.

Le cadre est un complément d'autres activités de mesure des impacts *quantitatifs*, comme CADAC (Canadian Arts Data / Données sur les arts au Canada), que dirige le Conseil des arts en partenariat avec les organismes de financement des arts des provinces et des territoires, et le Compte satellite de la culture (Statistique Canada).

5) Comment le Cadre d'impact qualitatif a-t-il été élaboré?

Avec l'aide des consultants WolfBrown et James Doeser, le Conseil des arts du Canada a examiné rigoureusement les tendances et les enjeux du domaine de la mesure de l'impact qualitatif. Ce travail de fondation a inclus de la recherche en profondeur sur les différents modèles et cadres utilisés dans différents secteurs à l'étranger, y compris les arts. Cette approche rigoureuse a permis au Conseil des arts d'améliorer sa propre compréhension de la recherche de l'impact intrinsèque et a mené à l'élaboration d'un cadre conceptuel fait sur mesure pour le contexte canadien. Ce travail a été guidé par un comité consultatif pendant deux ans.

Dans les dernières étapes de l'élaboration du cadre, le Conseil a mené une série de consultations avec des organismes de financement des arts, des organismes nationaux de services aux arts et une sélection d'organismes artistiques à Vancouver, Halifax et Québec pour obtenir des impressions générales. Ces consultations ont permis d'obtenir une rétroaction directe sur le cadre, et des ajustements ont été apportés à celui-ci.

6) Qui dirige ces recherches au Conseil?

Ces recherches sont dirigées au Conseil des arts par le service de Recherche, mesures et analyses des données (RMAD). Le mandat de celui-ci est le suivant :

- aider le Conseil à prendre des décisions fondées sur des données probantes au sujet des programmes et des services;
- effectuer de la recherche sur les arts de même qu'acquérir et diffuser des connaissances sur les activités du Conseil et les tendances pan sectorielles dans les arts;
- mettre en lumière l'impact de l'investissement du Conseil et promouvoir la valeur de l'investissement dans les arts.

RMAD contribue au développement des capacités internes du Conseil qui ont trait à la mesure et à l'évaluation du rendement ainsi qu'à la collecte, à la validation et à l'analyse des données quantitatives et qualitatives. Il rend compte des actions du conseil, de ses engagements stratégiques ainsi que de ses activités liées et non liées à l'octroi de subvention. Par sa promotion de la reddition de comptes et de la transparence, RMAD illustre l'impact de l'investissement public dans les arts et contribue au développement du secteur des arts.



7) Quelles sont les prochaines étapes?

Au début de 2020, le Conseil lancera trois nouveaux projets de recherche :

- Étude des effets transformateurs du financement du Conseil sur les bénéficiaires d'une première subvention
- Assistance aux organismes bénéficiaires d'une subvention de base dans l'évaluation de leur impact civique
- Examen de l'impact social des arts

Le Conseil entreprendra également la création d'un cadre permettant d'examiner les questions liées à l'impact et à la valeur dans les arts autochtones et les contextes culturels.

La recherche sur les répercussions qualitatives est distincte du processus décisionnel du Conseil en matière de subventions et ne sera en aucun cas utilisée dans l'évaluation par les pairs des demandes de subvention.